



«REX» ET «FÉLIX» SOIGNÉS AU CANNABIS

ANTIDOULEURS Aux Etats-Unis, le marché grandissant de l'herbe thérapeutique concerne également les animaux de compagnie. Un phénomène qui pourrait débarquer en Suisse.

«Boutoulo», un chat genevois d'une dizaine d'années, ne se nourrissait plus depuis un mois lorsque sa maîtresse a décidé de lui administrer quelques gouttes quotidiennes d'huile de cannabis. «Et quelques jours, il a retrouvé son appétit. Mon vétérinaire a salué mon initiative», assure Maria.

Actuellement en pleine croissance aux Etats-Unis et au Canada, le marché des produits thérapeutiques au THC se spécialise dans le traitement de nos amis pelus. Sprays, gouttes, snacks ou encore bonbons: soulager la douleur physique de Môdor ou de Minor avec des collations à base d'herbe n'a jamais été aussi facile. Tout comme pour les vaches, les cochons, les chevaux et

autres occupants de la ferme. Mais qu'en est-il en Suisse, où la consommation de psychotropes est strictement interdite?

Loi favorable en Suisse

«Fondamentalement, un propriétaire qui traite la souffrance de ses bêtes avec une substance dérivée du «marijuana» ne risque pas grand-chose», assure M. Antoine Goetschel, avocat spécialisé dans le droit des animaux et président du Global Animal Law GAL Project. Par

contre, on cas de surdosage, le propriétaire peut théoriquement être poursuivi pour tentative d'homicide involontaire. Une intention de «tripper» son animal, à l'instar d'un humain qui fait la fête, pourrait aussi poser problème.» Même sondéclenché à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui encourage une utilisation thérapeutique de la plante. «Entre 2012 et fin septembre 2016, l'OFSP a donné 2950 autorisations exceptionnelles pour l'application médicale limitée du cannabis», informe ainsi Daniel Danwald, porte-parole.

Pour sa part, Michael Pollrath, vétérinaire à Neuchâtel, se montre plus prudent dans son analyse. «Les études sont encore trop marginales», assure-t-il. Je serais curieux de connaître les effets de la marijuana sur les

animaux de compagnie, car les bénéfices en médecine humaine sont avérés.»

Seul hic: des overdoses sont régulièrement enregistrées sur le continent américain. Notamment dans le Colorado, un des premiers Etats à légaliser la substance à des fins récréatives, début 2014. Sur place, les services des urgences vétérinaires enregistrent environ un cas de chiot intoxiqué par semaine. En effet, les premières études mettent en évidence les cannabidiols, qui n'ont pas d'enzymes pour digérer efficacement le THC, souffrant d'effets secondaires importants. En clair, une baisse du rythme cardiaque, les crises d'épilepsie ou encore de l'incontinence. Comme pour toute substance qui altère les facultés, la modération reste donc le maître mot.

● SARAH ZEHES
sarah.zehes@lumatin.ch
● Photo: iStockphoto

«Une intention de faire «tripper» son animal peut poser problème»

M. Antoine Goetschel, avocat spécialisé dans le droit des animaux

